

Image not found or type unknown

Tout va pour le mieux ! Plus de ¾ des chefs d'entreprise interrogés en janvier par OpinionWay dans le cadre de la grande consultation CCI France/La Tribune/Europe1 (1) se déclarent confiants pour l'avenir de leur entreprise. 76 % (en progression de 5 points sur un mois), c'est le plus haut score jamais enregistré pour l'indicateur de confiance des entrepreneurs depuis la création du baromètre ! Et les jugements sur les perspectives à douze mois de l'économie française (61% d'avis positifs) et mondiale (59 %) sont à l'avenant. Les entreprises de plus de 10 salariés et celles du secteur de la construction figurent parmi les plus confiantes à tous les niveaux. Des résultats qui s'expliquent logiquement par les prévisions économiques prometteuses de l'économie : selon l'OCDE, la croissance mondiale devrait progresser de 3.7 % cette année quand celle de la zone euro sera de 2.4% et celle de la France de 1.9%.

Image not found or type unknown

Si les entrepreneurs sont confiants dans l'avenir, ils apprécient aussi le moment présent. Avec un indicateur d'optimisme qui s'élève à 121 (deuxième plus haut niveau depuis le lancement de la grande consultation il y a trois ans), les entreprises sondées, les plus petites comme les plus grandes, sont satisfaites de la situation actuelle (47 % d'opinions en ce sens, + 2 points). La part de celles qui considèrent que « c'était mieux hier » est en diminution constante depuis trois mois (un quart seulement de l'échantillon de cet avis en janvier). En un mois, l'optimisme a progressé de 10 points quand l'inquiétude a reculé de 8 points.

Image not found or type unknown

Optimistes et confiants, sont de fait les deux adjectifs qui qualifient le mieux l'état d'esprit actuel des entrepreneurs avec respectivement 45 % et 37% d'avis exprimés. Les entreprises de construction et les plus de 10 salariés sont, là encore, les plus fortement représentés dans ces deux catégories. A l'inverse, les commerçants et les plus petites structures sont visiblement moins confiantes et plus attentistes.

Ces tendances encourageantes se retrouvent également dans le jugement porté sur l'action du Président de la République. Si la « Macron mania » née de l'élection du nouveau président et constatée lors de l'enquête de juin 2017 avec 3/4 de jugements positifs chez les entrepreneurs, a un peu diminué d'intensité, elle reste, avec 62 % d'avis favorables, à un niveau élevé progressant même de 10 points par rapport au dernier questionnaire sur ce sujet en septembre dernier. Une cote de satisfaction globale qui cache des écarts d'appréciation sensibles entre les entreprises de services (70% de jugements positifs sur l'action présidentielle) et les commerçants (seulement 47%) et entre les plus et les moins de 10 salariés (dix points d'écarts en faveur des plus grosses structures).

Image not found or type unknown


Hasard des résultats d'enquête, la rupture conventionnelle collective recueille le même taux de suffrages positifs - 62% d'avis plutôt ou très favorables – que l'action du président de la République. L'une des mesures phares des ordonnances du droit du travail est appréciée des patrons sondés qui y voient prioritairement un outil d'ajustement à court terme des effectifs (77%), un mode de rupture moins contraignant qu'un plan de sauvegarde de l'emploi ou qu'un plan de départ volontaire (71%) et moins traumatisant pour les salariés (66%). Des répondants qui estiment que le dispositif ne devrait pas être « instrumentalisé » par les entreprises « pour rajeunir ses effectifs » (un peu plus de la moitié des sondés seulement sont de cet avis). Les risques financiers d'augmentation des indemnités de départ (avec 59%) et dans la gestion des ressources humaines sont peu envisagés par les dirigeants d'entreprise (une source de démobilitation des salariés pour 41% des sondés et de départs massifs des talents pour uniquement 33% des répondants).

Logiquement, les chefs d'entreprise estiment à 61 % que la politique économique du Gouvernement donne toujours la priorité à la flexibilité (en progression de 8 points). Le pourcentage de ceux qui pensent qu'elle est équilibrée (35%) est, quant à lui, en baisse de sept points par rapport au mois précédent.

Appréciée, la rupture conventionnelle collective était de fait attendue par les entreprises. Moins de 10 jours après son officialisation, plusieurs grandes entreprises comme le constructeur automobile « PSA » (avec 1300 départs prévus), la chaîne de prêt-à-porter « Pimkie » (un projet de 208 suppressions de postes) ou encore le magazine «Les Inrocks »


(une quarantaine de personnes concernées) ont entrepris des négociations avec leurs organisations syndicales pour aboutir à un accord permettant ces ruptures conventionnelles. Des négociations qui ont parfois, comme pour « Pimkie », rencontré l'opposition des syndicats condamnant « un plan social déguisé ».

Il est à noter que les ordonnances portant modification du code et instaurant ce nouveau mode de rupture du contrat de travail, sont visiblement craintes par les salariés associant dans une même ensemble plans de licenciements et ruptures conventionnelles collectives. Selon une récente enquête Ifop/Fiducial pour Sud Radio et CNews, 75 % des français s'attendent à une multiplication des plans de licenciement suite à la réforme du code du travail.

 Alors que le Gouvernement lance une vaste consultation publique sur 31 premières mesures identifiées du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) dont l'un des groupes de travail porte sur « le partage de la valeur et l'engagement sociétal » et tandis qu'une mission sur le statut de l'entreprise a été confiée à Nicole Notat (présidente de Vigeo) et Dominique Senard (président de Michelin), l'avis des entrepreneurs sur une réforme de l'objet social de l'entreprise était intéressant à recueillir.

Force est de constater que la vision traditionnelle de l'entreprise et celle du rôle de son dirigeant prédominent toujours.

Pour 55 % des patrons interrogés, une entreprise est d'abord et avant tout là pour « créer de la richesse et de l'emploi sur son territoire » (pour 38% des sondés c'est même le rôle prioritaire de l'entreprise). Et un patron a pour rôle de « dégager le maximum de rentabilité pour son entreprise (près de 40% des réponses).

 Les bénéfices pour la nation des contributions des entreprises sont placés en deuxième position (48%) au même niveau que l'épanouissement professionnel des salariés. Quant aux dimensions de l'intérêt général (25%) ou de la préservation de l'environnement (en dernière position avec 11% des opinions) elles ne figurent visiblement pas dans les missions premières que les patrons ont de leur rôle.

Cette vision de l'entreprise et des chefs d'entreprise défendue dans le sondage est conforme aux prises de positions de certains de leurs représentants (Medef et Afep) craignant pour une remise en question des articles 1832 et 1833 du code civil et, par là même, une mise en cause de décisions patronales par des parties prenantes de l'entreprise.

Des positions en opposition avec des réflexions syndicales (la proposition de société à objet étendu de la CFDT) et des déclarations gouvernementales à l'image du Ministre de la Transition écologique plaidant un objet social de l'entreprise « qui ne peut plus être le simple profit, sans considération aucune pour les femmes et les hommes qui y travaillent, sans regard pour les dégâts environnementaux ». Un débat qui ne fait que commencer....

[A découvrir l'intégralité des résultats de la vague de janvier 2018 de la Grande Consultation des Entrepreneurs \(http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=0bcf257c-5133-43c8-bd5b-a36a483ca7a7&groupId=10897\)](http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=0bcf257c-5133-43c8-bd5b-a36a483ca7a7&groupId=10897)

(1) Sondage Opinionway réalisé par téléphone auprès de 607 dirigeants d'entreprise entre le 16 et le 23 janvier 2018 dans le cadre de la Grande Consultation des entrepreneurs.

 <http://www.grandeconsultation.fr/>

[\(http://www.grandeconsultation.fr/\)](http://www.grandeconsultation.fr/)

CHEFS D'ENTREPRISE : VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Exprimez-vous ! CCI France invite tous les entrepreneurs qui le souhaitent à donner leur avis sur des sujets d'actualité qui concernent directement leur activité. Des sujets de questionnements que nous vous proposons mais aussi des thématiques que vous souhaitez voir aborder.

[En savoir plus et participer à cette grande consultation \(http://www.grandeconsultation.fr/\)](http://www.grandeconsultation.fr/)

